

Edité le : 24/01/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

ALERTE

MAIRIE DE THORAME BASSE

04170 THORAME BASSE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE22-8903	Analyse demandée par : ARS DT DE HAUTE PROVENCE
Identification échantillon :	LSE2201-14189	
Nature:	Eau de distribution	
Point de Surveillance :	LIEU DIT LA VALETTE	Code PSV : 000001111
Localisation exacte :	ABONNE maison en bas du lavoir	
Dept et commune :	4 THORAME-BASSE	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 44,1356720000	Y : 6,5167882000
UGE :	0183 - THORAME BASSE	
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION	
Type de visite :	D1 Type Analyse : D1CL2	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE THORAME-BASSE MAIRIE 04170 THORAME-BASSE	
Nom de l'installation :	LIEU DIT LA VALETTE	Type : UDI Code : 001004
Prélèvement :	Prélevé le 20/01/2022 à 10h39 Réception au laboratoire le 20/01/2022 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DELVAL Antoine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 20/01/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative				
Couleur de l'eau	0	-	Analyse qualitative				
Température de l'eau	4.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité		
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	04D1CL2*	239	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200	1100 #	
Chlore libre sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Chlore total sur le terrain	04D1CL2*	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Analyses microbiologiques									
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	2	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	04D1CL2*	32	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#	
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	04D1CL2*	4	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000			0 #	
Escherichia coli réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - septembre 2000	0		#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#	
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	04D1CL2*	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2			0 #	
Caractéristiques organoleptiques									
Odeur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative					
Saveur	04D1CL2*	0 Néant	-	Méthode qualitative					
Turbidité	04D1CL2*	0.24	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1			2 #	
Analyses physicochimiques									
Cations									
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF T90-015-2			0.10 #	

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Les valeurs en gras, italiques et soulignées sont non conformes aux seuils indiqués dans le rapport d'analyse.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie

